

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, le 11.05.2022, pour diffusion immédiate

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11.05.2022

- **Approbation de toutes les propositions à l'ordre du jour.**
- **Dividende de 6,00 EUR brut par action, en numéraire ou en actions nouvelles.**
- **Nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants : Anneleen Desmyter et Michael Zahn.**

L'assemblée générale ordinaire concernant l'exercice 2021, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a eu lieu le 11.05.2022.

Lors de cette assemblée, le nombre d'actions Cofinimmo présentes et représentées était de 16.929.653 actions, soit 53,41% du nombre total d'actions.

Toutes les propositions à l'ordre du jour ont été traitées et approuvées. Le détail desdites propositions, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée sont désormais disponibles sur le site internet de la société <https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>.

1. Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels sociaux de Cofinimmo clôturés au 31.12.2021, en ce compris l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat 2021 repris dans le document d'enregistrement universel (incluant le rapport financier annuel et le rapport RSE) doit être modifiée pour tenir compte de l'émission de 39.933 nouvelles actions en date du 09.05.2022. L'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2021 s'établit dès lors comme repris dans le tableau ci-dessous.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition d'attribuer un dividende de 6,00 EUR brut (4,20 EUR net) par action aux actionnaires (coupon n° 37). Il est précisé que les 17.400 actions propres détenues par la société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la société elle-même.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, le 11.05.2022, pour diffusion immédiate

Affectation définitive du résultat (x 1.000 EUR)

A. RESULTAT NET	261.635
B. TRANSFERT DE/AUX RESERVES	-70.995
Transfert à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers	-74.456
<i>Exercice comptable</i>	<i>-74.456</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	
Transfert à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	
Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	0
Transfert de la réserve du solde négatif des variations de la juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	0
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert de la réserve du solde négatif des variations de la juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	-38.630
<i>Exercice comptable</i>	<i>0</i>
<i>Exercices antérieurs</i>	<i>0</i>
Transfert aux autres réserves	-51.240
Transfert du résultat reporté des exercices antérieurs	42.141
C. REMUNERATION DU CAPITAL	0
Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} de l'Arrêté royal du 13.07.2014	0
D. REPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE AUTRE QUE LA REMUNERATION DU CAPITAL	-190.640
Dividendes	-190.308
Plan de participation	-332
E. RESULTAT A REPORTER	162.277

2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2021

Le conseil d'administration a décidé d'offrir aux actionnaires le choix entre le paiement du dividende de l'année 2021 en actions nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le paiement en numéraire et la livraison des titres seront effectués à partir du 07.06.2022.

Les modalités du dividende mentionné ci-dessus, notamment concernant le dividende optionnel, sont précisées aujourd'hui dans un communiqué de presse distinct.

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, le 11.05.2022, pour diffusion immédiate

3. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2021.

4. Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'assemblée générale a renouvelé, avec effet immédiat, les mandats de Monsieur Jean-Pierre Hanin et de Monsieur Jean Kotarakos, en qualité d'administrateurs exécutifs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026.

5. Nomination de deux administrateurs

L'assemblée générale a nommé Monsieur Michael Zahn, avec effet immédiat, et Madame Anneleen Desmyter, avec effet au 08.06.2022 en qualité d'administrateurs indépendants conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026.

Anneleen Desmyter (née en 1976, de nationalité belge) a cofondé Quares en 2004 et y fut partner de 2004 à 2019, avant de prendre les rênes de Qrf en tant que CEO, de 2013 à 2019. Elle est actuellement CEO d'Aldea Group, un fonds immobilier non coté et exploitant des établissements de soins, fonction à laquelle elle mettra fin le 7 juin. Par la suite, elle lancera une initiative visant à rendre l'immobilier résidentiel plus durable. Mme Desmyter a obtenu un diplôme en économie appliquée à la Katholieke Universiteit Leuven (KUL), un MBA à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL) et un Master en immobilier à l'Université d'Anvers (UA).

Michael Zahn (né en 1963, de nationalité allemande) a été le CEO de Deutsche Wohnen entre décembre 2008 et décembre 2021. Ces 20 dernières années, il a occupé des fonctions managériales dans le secteur de l'immobilier et dans plusieurs structures d'actionariat (private equity, secteur bancaire, sociétés cotées en bourse) et est actif dans diverses associations en Allemagne. M. Zahn est titulaire d'une licence en économie de l'université Albert Ludwig de Fribourg/Breisgau et d'un Master en Corporate Real Estate Management et en expertise immobilière à l'European Business School d'Oestrich-Winkel.

6. Autres propositions à l'ordre du jour

Les autres propositions à l'ordre du jour ont également été approuvées par l'assemblée générale ordinaire (à l'exception du point 11.2 relatif à l'approbation de toute clause de changement de contrôle dans des conventions de crédit conclues entre la date de la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire, aucune convention de ce type n'ayant été conclue - le conseil d'administration a donc décidé de retirer ce point de l'ordre du jour).

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bruxelles, le 11.05.2022, pour diffusion immédiate

Pour tout renseignement :

Philippe Etienne

Head of External Communication

Tel.: +32 2 373 60 32

petienne@cofinimmo.be

Lynn Nachtergaele

Head of Investor Relations

Tel.: +32 2 777 14 08

lnachtergaele@cofinimmo.be

À propos de Cofinimmo :

Depuis près de 40 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni, d'une valeur d'environ 5,9 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. 'Caring, Living and Working – Together in Real Estate' est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 4,0 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 150 personnes à Bruxelles, Paris, Breda, Francfort et Madrid.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 29.04.2022, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à environ 4,1 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant.



www.cofinimmo.com

Suivez-nous sur :

